

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le 5 juillet 2018, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Création d'un comité de pilotage du projet de restructuration de l'ancienne maison de retraite

Le projet de restructuration de la maison de retraite comprend la création d'un pôle associatif et social, ainsi que la création de logements. Le comité de pilotage sera consulté pour avis, d'une part sur le programme technique et fonctionnel, l'avant-projet et le projet du pôle associatif et social, et d'autre part, sur le projet du bailleur social et le montage technique et financier de l'opération pour les logements. Le comité, présidé par le Maire, sera composé des adjoints au Maire, de 8 conseillers municipaux, de 3 représentants des futurs usagers et d'un représentant du conseil des sages. Unanimité (7 abstentions).

Dénomination d'une nouvelle voie d'accès au nouvel EHPAD

« Venelle Abel Kerdraon ». Unanimité.

Demandes de participations financières pour la création d'une portion de la véloroute des Abers

Le coût de la création d'une nouvelle portion de piste cyclable entre la gare routière et Roudoulévry est estimé à 215 000 €, y compris acquisition foncière et destruction de bâti existant. Unanimité pour solliciter les subventions du conseil départemental et de la CCPA.

Rénovation de la forge de Lanorven (2^{ème} tranche)

Signature de conventions avec l'association Santez Anna Lanorven pour accepter, d'une part, une offre de concours de 12 000 € de l'association à la commune et, d'autre part, la collaboration bénévole de membres de l'association à la réalisation des travaux. Unanimité.

Opération de renouvellement urbain : rachat de propriété impasse Saint-Pierre par Aiguillon Construction

A la demande de la commune, l'établissement public foncier régional (EPFR) a accepté d'acquérir une propriété vacante impasse Saint-Pierre dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain à vocation d'habitat au centre-ville. Le bailleur social Aiguillon Construction a présenté un projet de démolition de l'immeuble existant en vue de la construction de 14 logements locatifs conventionnés et de 8 logements en accession sociale. Accord à la majorité absolue (8 contre) du conseil municipal pour une revente par l'EPFR à Aiguillon Construction au prix de 275 000 € TTC et pour le versement d'une subvention complément de prix par la commune à l'EPFR.

Décision budgétaire modificative n°1 (investissement)

Opération Groupe scolaire : + 50 000 €. Opération Services administratifs : - 50 000 €. Unanimité.

Modification des règlements intérieurs des services Enfance et composition du comité périscolaire

Modifications consécutives au changement des rythmes scolaires à l'école du Lac en septembre. Unanimité (7 abstentions).

Participation financière au service de restauration scolaire de la commune de Gouesnou pour les élèves plabennecois

Attribution à la commune de Gouesnou d'une participation identique à celle accordée pour les établissements privés de la commune, soit 0,54 € par repas servi aux élèves du secteur urbanisé de Penhoat à Plabennec, scolarisés dans les écoles publiques ou privées de Gouesnou, sous réserve que la commune de Gouesnou déduise cette participation par repas du prix facturé à ces familles. Unanimité (7 abstentions).

Convention de mise à disposition de locaux avec l'école de musique du Pays des Abers- Côte des légendes

Renouvellement de la convention pour mise à disposition de locaux au centre Arts et Espace, avec ajustements des modalités de calcul des charges récupérables. Durée : 2 ans, reconductible 1 an. Unanimité.

Règlements intérieur, hygiène et sécurité et de formation et charte informatique et téléphonique des services municipaux

Actualisation des règlements élaborés en 2015. Unanimité.

Motion de soutien à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Unanimité (1 abstention).